AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 36-01-74)

~~CALVADOS~~, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, ~~MANCHE~~, MORBIHAN, ~~ORNE~~

Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux. Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL

25 F

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N°114 — 24 Mars 1970

INFORMATIONS

POIRIER

TAVELURE : De nombreuses variétés sont maintenant réceptives à la maladie (à partir de la séparation des écailles des bourgeons et à l'apparition du sommet des boutons floraux : stade C3 - D). Nous rappelons que c'est à ce moment qu'elles doivent recevoir le premier traitement contre la Tavelure. Les variétés plus tardives devront être protégées, elles aussi, à l'arrivée du stade sensible.

POMMIER

TAVELURE : Quelques variétés à débourrement très précoces arrivent également au stade sensible (le même que pour poirier). Bien que les risques de contamination par ascospores soient encore extrêmement faibles, il est recommandé de protéger les arbres dès qu'ils deviennent réceptifs.

OIGNON

MOUCHE DE L'OIGNON : L'une des techniques de lutte suivantes peut être utilisée contre cet insecte :

1°) - Oignon semé :

- enrobage à sec de la semence avec une spécialité en poudre à base de Diéthion ou de Trichloronate aux doses respectives de 60 g et 40 g de matière active par kg de semence.
- traitement du sol suivi d'un enfouissement léger : par pulvérisation copieuse ou par épandage de granulés suivant formulation de la spécialité utilisée : Carbophénothion : 60 g ; Chlorfenvinphos : 50 g ; Diazinon : 80 g ; Diéthion : 60 g ; Dichlofenthion : 60 g ; Fonofos : 20 g ; Trichloronate : 25 g (Doses exprimées en grammes de matière active pour un are).

2°) - Oignon repiqué :

- trempage des plants avant repiquage dans une bouillie préparée avec une poudre à base de Diéthion ou de Trichloronate aux doses respectives de 60 g et de 25 g de matière active dans 10 litres d'eau. Renouveler assez souvent la préparation, car la concentration en

P/308

.../...

Imprimerie de la Station de Rennes - *Directeur-Gérant* : L. BOUYX

insecticide diminue assez rapidement au cours des trempages successifs. Mettre des gants en caoutchouc lors des manipulations et pendant la plantation.

- Traitement du sol : comme indiqué pour les semis.

CHARBON DE L'OIGNON ET POURRITURE BLANCHE DES RACINES : L'enrobage des graines, d'abord avec du Thirame, puis avec du Dicloran, aux doses respectives de 80 g et de 25 g de matière active par kg de semence donne de bons résultats contre ces deux affections.

Dans le cas d'enrobage triple, nous conseillons d'apporter l'insecticide en dernier.

DESHERBAGE DE LA BETTERAVE

La technique et les produits à employer sont les suivants :

1°) - En désherbage de pré-semis :

Lénacile : dose d'emploi : 0,8 kg de M.A. à l'hectare. Détruit les principales dicotylédones rencontrées dans cette culture et réduit le développement de certaines graminées (vulpin, pâturin des champs).

PCA ou Pyramine : dose d'emploi : 3,2 kg de M.A. à l'hectare. Détruit les principales dicotylédones rencontrées dans cette culture et présente une certaines efficacité sur quelques graminées (pâturin des champs).

Diallate et Triallate : dose d'emploi : 1,4 kg de M.A. à l'hectare. Très efficace sur graminées (folle avoine, vulpin, ray-grass, pâturin des champs). Pas d'action sur dicotylédones.

REMARQUE IMPORTANTE - Les herbicides de pré-semis donnent de bons résultats lorsque toutes les conditions favorables à une levée rapide sont réunies : bonne préparation de sol, humidité suffisante, température douce.

Les échecs enregistrés sont le plus souvent dus à des applications en période sèche et froide. Pour en limiter les risques, il est recommandé d'incorporer immédiatement le produit à la couche superficielle du sol par une façon culturale très légère.

Bien suivre les recommandations du fabricant et ne jamais dépasser les doses indiquées.

2°) - Désherbage de post-levée :

Phenmédiphame : dose d'emploi : 1 kg de M.A. à l'hectare. Il doit être employé sur mauvaises herbes très jeunes, son efficacité se limitant aux principales dicotylédones rencontrées dans cette culture. Bonne sélectivité sur betteraves à condition toutefois de ne pas traiter entre la levée et l'apparition des deux premières feuilles vraies.

L'adjonction à la bouillie herbicide d'une huile paraffinique spéciale renforce l'efficacité du phenmédiphame et permet d'obtenir une destruction plus complète des adventices plus résistantes.

L'Ingénieur chargé des
Avertissements Agricoles

G. PAITIER.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

J. DELOUSTAL.